

# Saint-Pavace

JUIN 2016

N°47

Bulletin municipal

**Budget**



**Révision du PLU**



**Fête au Village**



## Dates à retenir

### X Samedi 11 juin

Les 30 ans du football

### X Dimanche 19 juin

Le Bric à brac du Comité des fêtes

### X vendredi 24 juin

La Fête de la musique, organisée par le foot

### X Samedi 25 juin

La fête au Village

### X Lundi 27 juin

Réunion publique PLU

### X Vendredi 1<sup>er</sup> juillet

La fête de l'école

### X Samedi 11 septembre à Neuville

La Fête de la Communauté de communes

### X Début septembre

Permanences pour les inscriptions dans les associations

### X 29 octobre

Portes ouvertes d'Amitié loisirs



## SOMMAIRE >>>

●>>> <i>Le mot du maire</i> .....	3
●>>> <i>Les comptes 2015</i> .....	4
●>>> <i>Le budget prévisionnel 2016</i> .....	5-6
●>>> <i>Voirie - Réseaux - Espaces verts</i> .....	7
●>>> <i>Urbanisme</i> .....	7
●>>> <i>Affaires sociales et scolaires - Vie familiale</i> .....	8
●>>> <i>Conseil Municipal Enfants</i> .....	9
●>>> <i>Vie Associative - Animations</i> .....	10
●>>> <i>Communauté de communes des Rives de Sarthe</i> .....	11
●>>> <i>Histoire</i> .....	12
●>>> <i>Informations générales</i> .....	13-15

En utilisant **Satimat Green** plutôt qu'un papier non recyclé, Saint-Pavace réduit son impact environnemental de :



**30**

kg de matières envoyées en décharge



**715**

litres d'eau



**4**

kg de CO<sub>2</sub> équivalent à :



**66**

kWh d'énergie



**35**

km parcourus en voiture européenne moyenne



**50**

kg de bois

L'évaluation de l'empreinte carbone est réalisée par Labelia Conseil conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles du European BREF (pour le papier à fibres vierges).

### Responsable de la communication :

Jacky Garnier, Maire-adjoint

### © Rédaction & photos :

Passelaigue, Garnier, Moser, Lalos, Cousin, Redureau, Lemoine, Bonraisin, Legenvre, Rabant, Haas, Chauvin

### Conception - impression :



02 43 82 72 00 - Saint-Pavace



## Une situation financière saine...

### **Chères Palvinéennes, chers Palvinéens,**

Dans un souci d'information et de transparence à votre attention, alors que l'année 2016 est déjà bien engagée, je tiens en ce début d'été à vous faire un retour des projets initiés depuis janvier et programmés pour l'année, dans le prolongement de ce que je vous annonçais lors de la cérémonie des vœux de mon conseil municipal en janvier dernier.

Avant tout propos, il faut retenir que 2016 représente une véritable année d'investissement, marquée par des projets d'aménagement importants et décisifs pour l'embellissement de notre village et l'organisation de ses activités.

Ainsi, l'étude du projet d'aménagement de l'espace Mairie qui implique la suppression des salles scan est réalisée. La réponse, dans l'espoir qu'elle soit positive, que la Préfecture réservera à notre demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, nous permettra de débiter les travaux fin 2016. Sur ce dossier comme pour les autres, je m'engage à vous tenir informés des réponses que nous obtiendrons à nos demandes de financement et à vous donner des nouvelles de son évolution.

Dans le même temps le Conseil départemental a programmé, pour la fin de l'année 2016 ou début d'année 2017, l'enfouissement des réseaux rue de la Rivière. Le périmètre d'intervention pour ces travaux est déjà défini et les premières réunions sur la faisabilité du projet ont déjà eu lieu. La réfection de voirie de la rue sera réalisée immédiatement après ce premier chantier.

Le changement des derniers mâts d'éclairage public en lampes à led est également programmé, les demandes d'aide financière ayant déjà été déposées pour cette concrétisation.

Dans le même temps, il est aussi prévu de procéder au ravalement de la façade extérieure de l'école et au remplacement des vélux (35 ans d'utilisation de ces locaux ont conduit à des soucis d'infiltration sérieux que nous devons solutionner).

Enfin, sur la question globale de l'urbanisation du village, de nombreuses réunions et concertations confirment que la définition de notre nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisation) avance correctement : cette opération,

qui doit être le fruit d'une réelle démarche de dialogue, de communication et de mutualisation, devrait être finalisée fin 2016 ou début 2017. Dans ce cadre, nous pourrions alors envisager une zone à urbaniser afin d'apporter à notre commune le développement nécessaire à sa pérennité.

Je souhaite vous rassurer sur le financement de tous ces investissements importants, en m'appuyant sur nos budgets, que nous vous présentons dans ce journal, comme chaque année à la même époque, qui prouvent la saine situation financière de notre commune.

Enfin, je veux vous apporter quelques explications sur la décision du Conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition. Cette orientation repose sur deux éléments : l'importance des investissements réalisés, essentiels pour préserver l'épanouissement de notre village et de ses habitants ; la compensation au minima de la baisse des dotations de l'Etat que nous avons subie, pour conserver notre capacité financière qui nous permettra d'envisager de futurs investissements dans les prochaines années. Je tiens à préciser que cette augmentation, qui représente environ 30 euros annuels supplémentaires par foyer fiscal, est la seconde depuis 2006.

Pour conclure et sur un tout autre sujet, je souhaite mettre à l'honneur notre club de football qui fête cette année ses 30 ans d'existence ! 30 ans est un âge adulte qui symbolise la maturité et le dynamisme de cette association sportive, qui révèle tout le chemin parcouru, auprès des jeunes de la commune et au service de la promotion sportive pour tous, depuis sa création. Aussi, je veux adresser mes plus sincères et chaleureuses félicitations à son président, Thierry Nore, ainsi qu'à toute son équipe d'encadrants et de bénévoles, pour le travail accompli. Au nom de la municipalité, je rends hommage à tous ceux qui ont accompagné le rayonnement de ce club depuis ces nombreuses années et qui ont tous contribué, chacun à son échelle, chacun à son niveau, à faire du club de Saint-Pavace un club phare du département. N'hésitez pas à leur rendre visite le 11 juin sur les installations sportives pour fêter avec eux cette formidable aventure !

Dans l'attente de vous retrouver lors des futures animations estivales, je vous souhaite à tous un très bel été.

# Les finances de la commune



## Les comptes 2015

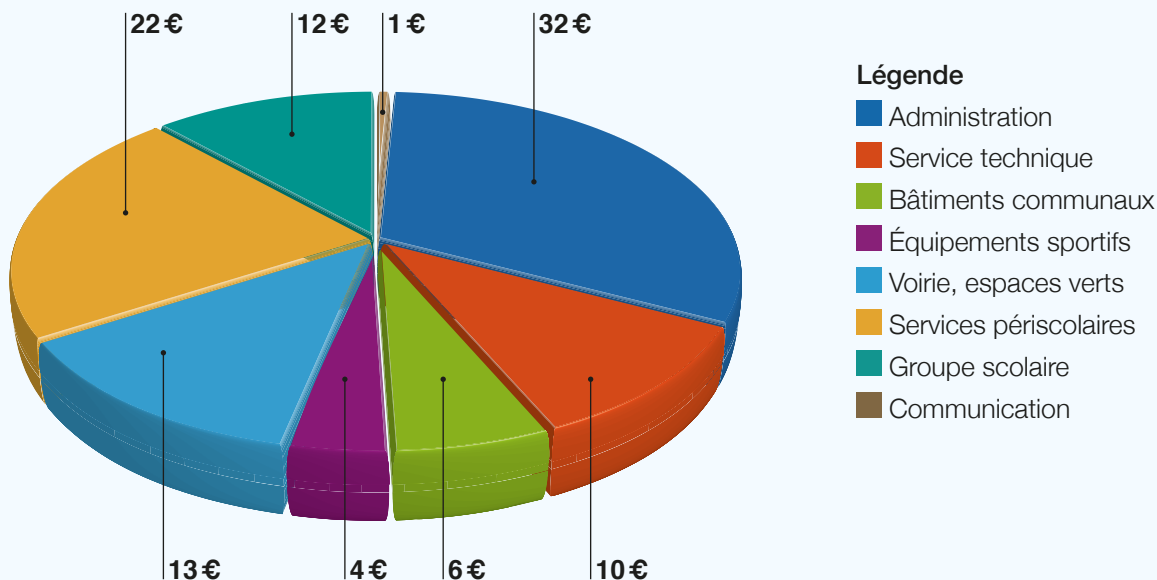
### Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	473 252,28	Produits des services	99 674,48
	<i>net</i> 451 933,92	Produit de la fiscalité (-59%)	1 034 476,73
Charges à caractère général	365 936,73		<i>net</i> 830 372,00
Frais de gestion	143 663,98	Dotations, participations (-25,7%)	361 369,07
Frais financiers	27 651,88	Produits exceptionnels	19 240,75
Amortissements	94 286,09	Autres recettes	52 056,69
Atténuation de produits	204 104,60	Atténuation de charges	21 318,36
	<b>Total</b> 1 308 895,56		<b>Total</b> 1 588 136,08
		Excédent de fonctionnement de l'année = épargne de l'année	279 240,52

### Investissement

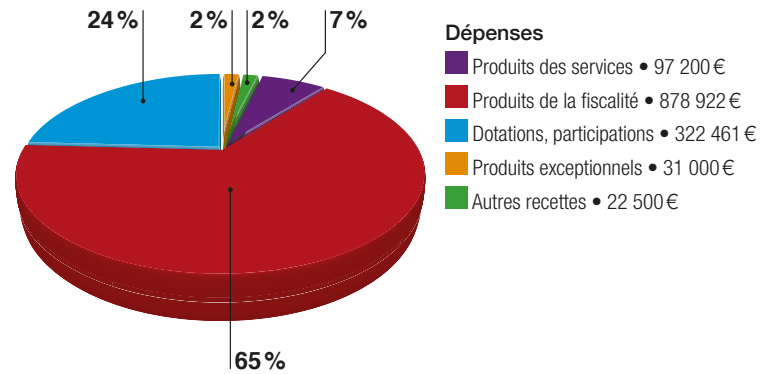
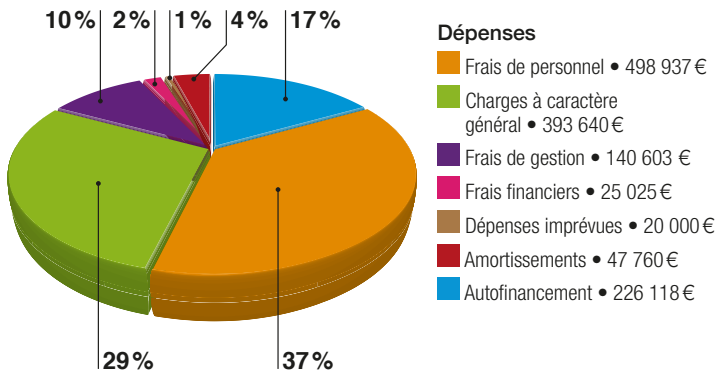
DÉPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital des emprunts	69 611,46	Amortissements	94 286,09
Dépenses d'équipement et travaux	354 549,83	Subventions	112 148,49
Déficit antérieur reporté à financer	86 457,70	FCTVA, TLE	151 140,65
		Excédents 2013 affectés	323 848,83
	<b>Total</b> 510 618,99		<b>Total</b> 681 424,06
		Déficit d'investissement de l'année	170 805,07
		<b>Résultat global au 31/12/2015</b>	<b>450 045,59</b>

### Pour 100 € dépensés en 2015

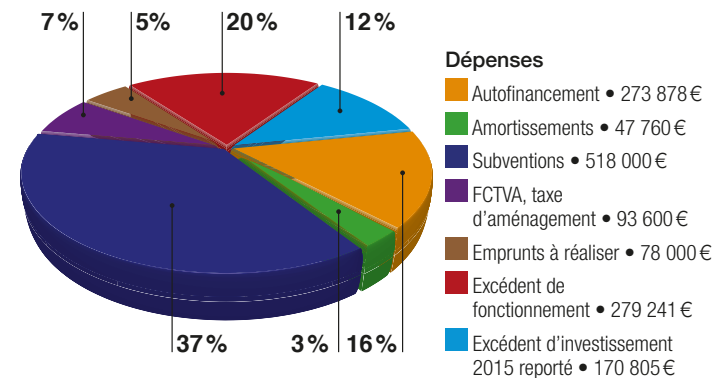
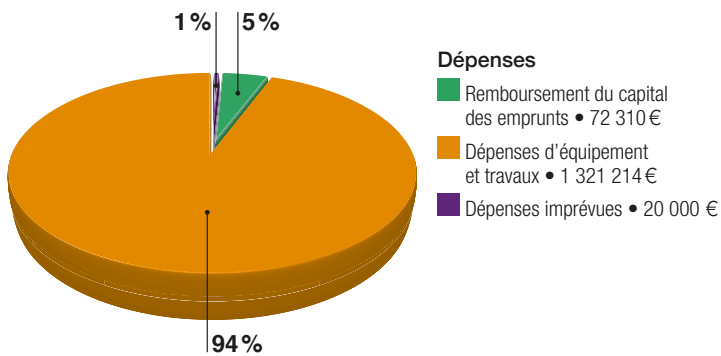


# Le budget prévisionnel 2016

Fonctionnement = 1 352 083 €



Investissement = 1 413 524 €



## Principaux investissements inscrits au budget 2016

Aménagement espace mairie, mairie et salles associatives .....	865 000 €
Éclairage public rénovation 3 <sup>ème</sup> tranche .....	122 160 €
Effacement des réseaux rue de la Rivière.....	30 000 €
Acquisition d'un camion service technique .....	21 510 €
Révision du Plan local d'urbanisme.....	24 673 €
Ravalement extérieur de l'école .....	21 405 €
Remplacement des vélux des classes de l'école.....	18 000 €
Accessibilité et signalétique .....	21 000 €
Panneau lumineux d'informations .....	15 000 €
Aménagement des allées du cimetière.....	9 000 €
Jeux extérieurs parc .....	8 500 €
Voirie : busage fossé.....	7 100 €
Locaux des commerces bac dégraisseur.....	7 200 €
Tonne à eau service technique.....	5 000 €
Cellule froide restaurant scolaire .....	5 000 €
Acquisition tables et chaises salle de loisirs.....	3 700 €
Motifs illuminations Noël .....	3 500 €

## Subventions aux associations

Collège Jean Cocteau .....	450 €
ACPG.....	120 €
FNACA.....	120 €
UNC .....	120 €
Médaillés militaires.....	120 €
Accueil St Pavace.....	220 €
Amitié loisirs .....	700 €
Assoc Sport Comité directeur... ..	8 300 €
Comité des fêtes .....	700 €
ADSPQI (inondations St Pavace).....	100 €
Chorale Harmonia.....	700 €
Chorale Harmoni'hom .....	220 €
Les Créateurs et Amis de l'art.....	220 €
Ecole de Saint-Pavace.....	3 250 €
Vie Libre .....	80 €
Bibliothèque pour Tous Coulaines	250 €
Restos du cœur.....	400 €

# Les finances de la commune



## Budget annexe Assainissement

	Réalisé 2015	Prévu 2016
Dépenses de fonctionnement	160 516,95	153 862,90
Recettes de fonctionnement	148 680,36	130 252,00
Report résultat fonctionnement N-1	54 605,59	23 610,90
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>42 769,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses d'investissement	15 882,86	93 929,90
Recettes d'investissement	12 164,36	97 588,00
Report résultat investissement N-1	60,40	-3 658,10
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-3 658,10</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde</b>	<b>39 110,90</b>	<b>0,00</b>

La redevance municipale facturée par m<sup>3</sup> d'eau consommée sera de 2,263 €. À ce tarif s'ajoutent la part de VEOLIA (0.2451/m<sup>3</sup>), l'abonnement et les taxes.

## Budget du Centre Communal d'Action Sociale

	Réalisé 2015	Prévu 2016
Dépenses (secours exceptionnels)	8 119,64	11 391,58
Recettes (subvention communale)	10 008,17	6 600,00
Report résultat N-1	2 903,05	4 791,58
Résultat de fonctionnement	4 791,58	0,00

## Situation financière de Saint-Pavace

	Saint-Pavace (en €/hab.)	Moyenne départementale (communes de 2000 à 3499 habitants)
Charges de fonctionnement	544 €	768 €
Produits de fonctionnement	684 €	985 €
Capacité d'autofinancement (pour investir)	188 €	234 €
Dette au 31 décembre	307 €	815 €

## Les taux communaux des impôts locaux 2016

Ils restent les plus bas de la Communauté de communes des Rives de Sarthe	
Taxe d'habitation .....	18,64%
Taxe foncier bâti .....	17,97%
Taxe foncier non bâti.....	28,49%
Taux cotisation foncière des entreprises.....	22,06%

## Relooking du site internet de la commune

Les statistiques de fréquentation de notre site : [www.saint-pavace.fr](http://www.saint-pavace.fr) prouvent l'intérêt de notre site.

### En 2015 :

51 087 pages vues  
13 776 visites  
8 560 visiteurs

### Les pages les plus lues :

Accueil : 9 593 fois  
Revue de presse : 5 032 fois  
Restaurant scolaire : 1 587 fois

Pour qu'il reste attrayant, la société TETHIS a été sollicitée pour un relooking du site, notamment en facilitant l'accès aux pages les plus lues.



## Aménagement de l'espace mairie, de la mairie et des salles associatives

- Démolition des anciennes salles pré-fabriquées derrière la mairie, qui sont utilisées pour les élections, le tennis de table, les activités périscolaires TAP...
- Construction d'un nouveau bâtiment avec une salle de conseil municipal et de mariage plus spacieuse, d'une salle d'activité, les WC publics... et délocalisation d'une salle associative près du terrain de sport
- Réaménagement intérieur de la mairie, avec accès pour les personnes à mobilité réduite.



### Rénovation de l'éclairage public

Une troisième phase de remplacement des mâts d'éclairage public est programmée en 2016.

77 points lumineux seront ainsi remplacés, dans un souci esthétique mais surtout d'économies d'énergie avec la pose de lampes LED.

3 mâts seront ajoutés entre l'entrée de la rue du Champ Large et la rue du Lauzai.

L'État a été sollicité pour le financement de cette opération dans l'enveloppe DETR.

Dans le même temps, le réseau aérien de la rue de la Rivière (éclairage public, téléphone) sera enfoui pour la partie entre la rue des Pommiers et la rue de Château, avec le financement du Conseil départemental de la Sarthe.



### Diagnostic du réseau d'assainissement

#### Information aux propriétaires

La commune a engagé un diagnostic des systèmes d'assainissement dans le but d'améliorer les conditions de fonctionnement des installations, de réduire les eaux parasites qui surchargent le poste de relèvement et de lutter contre d'éventuelles pollutions de l'environnement.

Une partie des eaux parasites provient des raccordements non-conformes.

#### Qu'est-ce qu'un raccordement non-conforme ?

Il s'agit de gouttières de toitures, de siphons, de drains de jardins, de terrasses ou d'entrées de garages qui sont raccordés au réseau d'assainissement (eaux usées) au lieu d'être raccordés au réseau des eaux pluviales. Ces raccordements non-conformes sont la principale cause d'entrée d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement lors de pluies abondantes. Ces eaux parasites provoquent alors des débordements de collecteurs et entraînent une surcharge sur la station de relevage et en perturbent son fonctionnement.

#### Comment localiser les raccordements publics et privés non conformes ?

Les agents du bureau d'études EF Etudes, chargés du diagnostic, injecteront de la fumée dans le réseau d'eaux usées afin d'identifier les fumées qui s'échapperaient des gouttières des maisons ou des grilles de chaussée. Cette opération sera effectuée vers la fin de ce mois de juin.

La fumée utilisée, fabriquée à partir d'huile de paraffine, est sans danger, non nocive, ne tache pas et se dissipe en peu de temps.



### Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une deuxième réunion publique aura lieu le lundi 27 juin à la salle de loisirs. Le projet sera exposé aux habitants, règlement, zonage...

Une enquête publique permettra à chacun et chacune d'exprimer ses observations sur ce projet. Le commissaire enquêteur, qui sera désigné par le Tribunal administratif, sera à l'écoute et pourra donner des explications. Les permanences seront diffusées dans la presse et sur le site internet de la commune.



### Zone du Bois du Breuil

La société TRUFFAUT a décidé de reprendre son projet d'installation dans la zone du Bois du Breuil.

Propriétaire d'une partie du terrain, le permis de construire, délivré fin 2013, va permettre de réaliser les accès et voies à la zone du Bois du Breuil. Ouverture prévue au printemps 2018.

Super U est toujours dans l'attente d'une décision de la Tribunal Administratif sur le recours déposé après le refus de la Commission Nationale d'aménagement Commercial.

# Affaires sociales et scolaires - Vie familiale



## Centre Communal d'Action Sociale

Toute personne rencontrant des difficultés momentanées peut prendre contact avec la mairie : Patricia LALOS, maire adjoint, accueille et guide les familles dans leur demande, en toute discrétion.

Différents intervenants peuvent aussi vous aider, vous conseiller, vous orienter dans vos recherches, questionnements concernant les services à domicile, les professionnels de santé, les droits les aides financières, les démarches administratives à effectuer, les structures d'accueil et d'hébergements (personnes âgées handicapés). N'hésitez pas à les interpeller :

### • L'assistante sociale du secteur :

M<sup>me</sup> Guyon, au centre social  
Circoscription de la solidarité départementale de la Couronne Mancelle - 2, rue de Belle Ile à Coulainnes  
Tél. : 02 43 74 11 10

• **Le CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) service gratuit ouvert à tous est un guichet unique de proximité au service des personnes âgées, de leur famille, des professionnels... Rue de la Paix à Coulainnes - 02 53 04 42 50.

## Participation aux frais de centres de loisirs

Le CCAS peut participer aux dépenses de centres aérés des familles palviniennes qui fréquentent les structures des communes limitrophes.

Sur présentation de pièces justificatives, (attestation de présence, avis d'imposition et RIB), une aide de 4 à 10 € par jour peut être allouée, en fonction des revenus familiaux.

Le règlement fixant les critères d'attribution est disponible en mairie et sur le site internet.

## École

La fête de l'école maternelle a encore attiré un large public, parents, grands-parents venus voir danser les enfants. La fête de l'école primaire aura lieu, elle, le 1<sup>er</sup> juillet à partir de 19h.

### • Effectif

L'école a accueilli 6 tous petits (2 ½ ans) à la rentrée de Pâques. La rentrée 2016 devrait se passer sans fermeture de classe mais il faudra rester vigilant pour la rentrée suivante.

## Temps d'Activités Périscolaires

Les ateliers proposés aux enfants de primaire pour les TAP cette année sont : Tennis, Hip-hop, jeux de société, tennis de table, football, travaux manuels, activité autour de la mare et des déchets avec l'association « Grain de pollen ».

Pour les maternelles, la cuisine, les jeux, les travaux manuels, la lecture de conte font le bonheur des petits.

### Le budget 2015/2016 pour les TAP s'établit comme suit :

Dépenses totales :	24 643 €
Fonds d'amorçage de l'État :	8 650 €
Reste à la charge de la commune :	15 993 €

Cette année encore la commune a souhaité la gratuité des TAP pour les familles.

Des nouveautés seront proposées pour les TAP de la rentrée 2016.



## Ouverture d'une micro-crèche

La micro-crèche BB LOULOU est ouverte depuis février au 41 rue de la Rivière.

Élodie Martin, qui a créé cette structure, s'est entourée d'une équipe professionnelle pour accueillir 10 petits de 0 à 4 ans, de 7 h à 19h30 du lundi au vendredi.

Tél. : 06 69 03 34 91

Mail : [bbloulou.microcreche@gmail.com](mailto:bbloulou.microcreche@gmail.com)

## Petite enfance

10 assistantes maternelles accueillent à leur domicile les enfants qui ont besoin d'être gardés.

Le RAMPE (Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants) de la communauté de communes est à votre disposition pour tous renseignements concernant la garde des enfants.

Sophie Bommert, l'animatrice, peut vous guider dans vos démarches.

Tél. : 02 72 88 07 68





# Conseil municipal enfants



1er PRIX M. Mme CHATEAU CHOLOUX



## Maisons décorées :

La remise des prix a eu lieu le 5 février, remerciements aux palviniens qui participent à l'embellissement de leur village.

Classement	Lauréats	Adresse
1 <sup>er</sup>	M et M <sup>me</sup> CHATEAU - CHOLOUX	29, rue du Lauzai
2 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> EDON	Le Bourgneuf
3 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> VIGATO	1, rue des Ormeaux
4 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> TREHARD	24, rue de la Charmille
5 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> MARSAL - PAINEAU	67, rue de la Rivière
6 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> GOULET	10, rue de Château
7 <sup>ème</sup>	M <sup>me</sup> CHASLE	12, rue des Pommiers
8 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> JAUFFRION - FERRON	6 bis, rue de Provence
9 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> ROUSSEAU - NEVEU	8, rue de Château
10 <sup>ème</sup>	M et M <sup>me</sup> LETHIELLEUX	25, rue du Champ Large



## Les enfants du CME ont présenté leurs projets au conseil municipal adultes le 1<sup>er</sup> mars 2016

### Sécurité routière

Une opération de sécurité routière est également à l'étude avec la mise en place de deux personnages : ZOE et ARTHUR, deux figurines colorées, cartable sur le dos mesurant 1.60 m, fixés au sol en bordure de trottoir, pour protéger les enfants de la circulation et de la vitesse excessive.

Ces figurines géantes attireront l'œil de l'automobiliste et l'inciteront à lever le pied.



Le CME restaure une armoire pour la « CABANE À LIVRES », pour une mise en fonctionnement avant l'été.

Elle sera installée près de la mairie, à la disposition de tous.

### Son fonctionnement :

Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère, donnez-le, et prenez en un autre ! Cet échange est anonyme et gratuit. Pensez seulement au bonheur de faire lire à un autre ce qui vous a plu. La solidarité c'est donner, partager sans compter.

Les enfants du Conseil municipal et les adultes qui les encadrent veilleront au rangement de cette « cabane à livres », en espérant qu'elle ne sera pas détériorée.



# Vie Associative - Animation



## Commémorations du 19 mars et du 8 mai

• **Le 19 mars** la chorale HARMONIA a chanté avec beaucoup d'émotion.

• **Samedi 23 mai 2016** : cérémonie « un arbre un naissance » avec la plantation de 7 arbres sur les chemins du bord de Sarthe, pour les bébés nés en 2015.



• **Bric à brac le dimanche 19 juin** organisé par le Comité des Fêtes, dans la zone industrielle de Saint Pavace

• Le club de Football organise **une fête de la musique sur les bords de Sarthe le 24 juin**, en partenariat avec Laurent, le pizzaiolo.

• **Exposition « Les Créateurs et Amis de l'art » le samedi et dimanche 16 et 17 avril** : beaucoup de visiteurs et une diversité de peintures et de sculptures. Les visiteurs ont pu voter pour leur artiste préféré.

• **Samedi 25 juin, FÊTE AU VILLAGE** avec la participation des Associations et du conseil municipal enfants.



*Le bulletin des Associations sera distribué dans les boîtes aux lettres deuxième quinzaine d'août ; vous y trouverez toutes les informations pour vous inscrire dans les activités proposées.*

*Merci aux présidents et aux membres des bureaux pour leur investissement.*

### Le 11 Juin 2016 L'AS ST Pavace Football fête ses 30 ans

#### Déroulement de la fête:

1. 15h à 16h Rallye Pédestre sur le thème du Club et de l'Euro de Football
2. 16h à 17h45 Match de Football **Selec.Rives de Sarthe- Barbarians Nord-Est Manceau**
3. 18h à 18h30 Photo de Groupe
4. 19h Apéritif au Stade Offert par le club à tous les participants, supporters, sponsors, employés communaux, Officiels de la ligue, du district, de la Commune et de la CC, Dirigeants des sections sportives de ASSP et dirigeants des équipes invitées et joueurs.
5. 21h Repas dansant salle Polyvalente

#### Modalités d'inscription au Repas Dansant:

Adultes 18 €  
Enfants de 9 ans à 15 ans 10€  
Chèque à mettre à l'ordre de ASSP Football remettre à  
Thierry Nore au 3 Allée des abeilles 72190 St Pavace  
Renseignements auprès de T Nore 0607401900 ou J Lievain 0603344561

**Samedi 11 juin**  
**les 30 ans de l'ASSP Football.**





## Samedi 10 septembre, FÊTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes des Rives de Sarthe projette une deuxième édition de sa fête intercommunale, qui se tiendra le samedi 10 septembre 2016 à 14 h sur la commune de Neuville sur Sarthe.

À la genèse de cette fête, une synergie de l'ensemble de nos communes. Ce fut une belle réussite l'an dernier. Vous êtes venus nombreux visiter les stands, manger des bourdons, apprécier les différents spectacles et notamment celui des jets de lumière en soirée...

Nous espérons l'édition 2016 tout aussi réussie. Vous y retrouverez différents stands artisanaux, la cuisson et vente de bourdons sur place... mais la particularité résidera autour de la thématique de la mini ferme où enfants et adultes pourront côtoyer chèvres, vaches, cochons... faire connaissance avec le monde des abeilles...

Le voyage en Montgolfière attaché l'an dernier à une fève cachée dans les bourdons n'a pas été réclamé, il sera donc remis en jeu. Les bourdons vous ré-



servent aussi bien d'autres surprises...  
« le cadeau bourdon » !

**Notez d'ores et déjà cette date à vos agendas, nous vous y attendons nombreuses et nombreux !**

## Rapprochement des Communautés de communes de Rives de Sarthe et des Portes du Maine

Le projet de périmètre de la future communauté de communes a été arrêté par la Préfète le 27 avril 2016. Les conseils municipaux vont donner leur avis et la fusion des deux communautés sera définitivement prononcée au plus tard le 31 décembre 2016 par arrêté préfectoral.

Pour préparer cette fusion, une mission a été confiée à deux cabinets afin d'accompagner les élus communautaires dans la définition des statuts, l'organisation des compétences et la fiscalité.

En parallèle, des groupes de travail ont été mis en place sur les thématiques du développement économique, de l'action sociale, de l'aménagement de l'espace, de l'environnement et du sport-tourisme-loisirs.

## 36 HEURES DU FUN



Du 11 au 15 avril  
5 jours d'activités  
et de découvertes





## La fête du village de Saint-Pavace... En 1828

Extrait de :

« il était une fois ... SAINT-PAVACE, son village »

Ouvrage de J. LEMMET, disponible en mairie au prix de 16 €

## LA GRANDE FÊTE DANS LA PRAIRIE OU L'ASSEMBLÉE DE SAINT-PAVACE

### Que ferons nous dimanche ?

#### Nous irons danser dans la prairie de Saint-Pavace !

Chaque village, chaque bourg ou chaque ville a pour habitude d'honorer son Saint Patron le jour indiqué par le calendrier. Bien souvent cette fête est l'occasion d'organiser « l'Assemblée » (« ducasse » dans le nord de la France), la fête populaire se confond alors avec la commémoration religieuse.

Jacques Papin, maire de la commune, en réponse à une enquête (encore une !) du Préfet Auvray fait savoir à ce dernier que la fête patronale de Saint-Pavace est le 24 juillet mais qu'elle ne donne pas lieu à manifestation remarquable. Par contre, l'Assemblée Communale qui a lieu « toujours le dimanche d'après la Nativité qui est le 8 septembre » attire un grand nombre de personnes et est très suivie. Jacques Papin n'aime pas les trop longues dissertations, ses réponses sont toujours brèves et on n'en saura pas davantage.

Quinze ans plus tard, en 1823, le nouveau maire, Hippolyte Ménard de la Groie, se doit de répondre à une enquête identique. Grâce à lui, on peut connaître l'ampleur des réjouissances mises en place à l'occasion de cette Assemblée.

L'origine de la fête se perd, d'après lui, dans la nuit des temps. Elle se déroule dans ce que l'on appelle à l'époque « la prairie communale », face aux Moulins des Moines. (...)

### OUVRAGES CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

« Il était une fois en Sarthe » de M. Lemmet

« Le journal du Maire 1823-1859 »

« Chroniques et histoires locales »

Sur le site de la commune, vous pouvez prendre connaissance des ouvrages écrits par des palviniens.

En vente également en mairie :

- des cartes postales ;
- des enveloppes pré-timbrees illustrées.



# Informations générales

## Attention au bruit !

L'arrêté municipal n°041/2004 limite le bruit : à partir de 22h, il doit être veillé à ce qu'aucun bruit, quelle que soit sa provenance, ne puisse gêner le voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



**EN RESPECTANT LA VITESSE,**  
vous respectez les autres : moins de  
bruit et plus de sécurité pour tous.



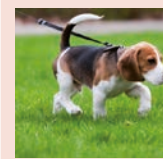
## Taille des haies

Les haies en limite de voie doivent être régulièrement entretenues, pour éviter d'encombre l'espace public.



## Chiens en laisse

La loi n° 83.629 du 12 juillet 1983 dispose que les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics ou ouverts au public.



Merci de respecter cette obligation, notamment sur la promenade le long de la rivière.

## Les obligations des riverains en matière d'entretien des fossés

Tout propriétaire riverain d'un fossé doit procéder au curage et au nettoyage des ouvrages de franchissement : buses et grilles.

Au minimum deux fois par an (début du printemps et début de l'hiver), enlever les feuilles mortes, les branches, les herbes ... afin de ne pas créer d'obstacle pouvant empêcher l'écoulement de l'eau dans le fossé.

## Un peu d'écologie ! Ne pas traiter à proximité de l'eau ! Pour préserver notre santé et l'environnement

par arrêté préfectoral n°10-5393 du 12-10-2010 et arrêté ministériel du 12 septembre 2006

### TRAITEMENT INTERDIT

DES FOSSÉS, CANIVEAUX,  
COLLECTEURS DES EAUX PLUVIALES  
À CIEL OUVERT MÊME À SEC



### TRAITEMENT INTERDIT

→ à moins de 1 mètre

DES AVALOIRS,  
BOUCHES D'ÉGOÛT,  
GOUTTIÈRES,  
GRILLES



### TRAITEMENT INTERDIT

→ à moins de 5 mètres

DES COURS D'EAU

DES SOURCES,  
PUITS, FORAGES

DES MARES,  
PLANS D'EAU



Pour toute information :

→ [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)

→ DDT de la Sarthe 19 boulevard Paixhans CS10013

72042 LE MANS Cedex9 - Tél. 02 72 16 41 53 - Mèl : ddt-see@sarthe.gouv.fr



Consultez attentivement  
l'étiquette

Les distances peuvent être plus importantes pour certains produits



**Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés :  
PARTICULIERS, AGRICULTEURS,  
COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS.**

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement.

# Informations générales

## MA JDC SUR MOBILE VOTRE JDC EN UN CLIC



### Le recensement et la journée défense et citoyenneté

Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense, le recensement citoyen en mairie et en dernière étape la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre du Service National d'ANGERS au 02 44 01 20 50 ou par le site [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) (fiche contact).

## PRÉVENTION DES CAMBRIDLAGES



### Vous partez en vacances ?

À l'occasion des vacances, la Gendarmerie et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Sarthe reconduisent l'Opération Tranquillité Vacances (OTV). Des patrouilles de police et de gendarmerie, dans le cadre de leurs missions, assureront des passages fréquents sur les domiciles signalés.

Ce dispositif, totalement gratuit, n'est pas incompatible avec les actions éventuellement mises en œuvre au sein du voisinage (ramassage du courrier, ouverture des volets durant l'absence du propriétaire...).

Télécharger le formulaire «Tranquillité vacances» de la gendarmerie de la Sarthe sur le site internet de la commune (<http://www.saint-pavace.fr/vie-pratique/securite-informations-gendarmerie/>) et envoyer-le soit par courrier, soit par mail à la brigade la plus proche de votre domicile :

[cob.savigne-l-veveque@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.savigne-l-veveque@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



### Pour voter en 2017, pensez à vous inscrire sur les listes électorales

En 2017, élections présidentielles et élections législatives

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous venez d'arriver sur la commune, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016, pour vous inscrire à la mairie.

### Informations diverses

**Arrivée d'un nouveau commerçant sur la place de l'église en septembre :** un « food truck » dédié à la cuisine Thaïlandaise stationnera un soir par semaine.



**Horaires des TIS :** disponibles en mairie ou sur le site [www.lestis72.fr](http://www.lestis72.fr)

4 départs de l'arrêt mairie (à côté des commerces) :  
07:20 - 08:24 - 08:51 - 14:13

**Balayage des rues :** 15 et 25 juillet – 2 et 27 septembre – 14 et 27 octobre – 9 et 25 novembre – 16 et 27 décembre.

## Un été chaud et ensoleillé ?

### Dispositions à prendre en cas de canicule.

Depuis l'été 2003, l'Etat met en place un Plan national de prévention canicule chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 31 août, pour les personnes âgées les plus isolées et fragiles

Chaque année, dans le cadre de ce plan canicule, le CCAS propose aux personnes âgées de s'inscrire sur un registre nominatif et confidentiel. Ce document contient les coordonnées des personnes à prévenir ou du médecin traitant, que le CCAS pourrait contacter



En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

### BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

### ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

## MAIRIE

Tél. : 02 43 81 05 94 - fax : 02 43 82 12 18  
mairie.sg@saint-pavace.fr  
Site internet : www.saint-pavace.fr

### Heures d'ouverture :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
Mercredi de 8 h 30 à 12 h  
Samedi de 10 h à 12 h (en période scolaire)

Connectez-vous  
au site internet de  
la commune avec  
votre smartphone



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des Rives de Sarthe

2, rue Jules Ferry • 72380 Sainte Jamme sur Sarthe  
Tél. : 02 43 20 03 94 • Site : www.cdcrivesdesarthe.fr

## Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants

Tél. : 02 72 88 07 68 ou 06 75 39 84 46  
rampe@cdcrivesdesarthe.fr

## Député de la circonscription : Dominique LE MENER

Tél. : 02 43 76 07 41

## Conseillers départementaux :

Véronique CANTIN, Thierry LEMONNIER  
Maire de Neuville s/ Sarthe Adj. au Maire de Bonnétable  
Tél. : 02 43 25 30 97 Tél. : 02 43 29 30 20

## ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Ramassage le JEUDI sur toute la commune (*collecte reportée le vendredi les semaines comportant un jour férié*)

## DÉCHÈTERIE

### Neuville-sur-Sarthe

#### Horaires d'ouverture :

ÉTÉ du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Lundi – Mercredi de 14 h à 18 h  
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
HIVER du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars  
Lundi – Mercredi de 14 h à 17 h  
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

## ÉCOLES

École Maternelle Saint-Pavace Tél. : 02 43 81 21 47  
École Primaire Saint-Pavace Tél. : 02 43 81 65 85  
Collège Jean Cocteau Coulainnes Tél. : 02 43 82 29 86

## BIBLIOTHÈQUES

\* Bibliothèque École de Saint-Pavace.  
\* Culture et Bibliothèque pour Tous  
58, rue du Général de Gaulle • COULAINNES  
Tél. : 02 43 76 85 09

## CULTE - OFFICES RELIGIEUX

Samedi 18 h 30 à Saint-Pavace  
Dimanche 10 h 30 soit à Saint-Paul de Bellevue,  
soit à Saint Nicolas de Coulainnes

### Paroisse St Nicolas

presbytère, 42, av. du Général de Gaulle • COULAINNES  
Tél. : 02 43 81 12 12  
http://paroissesaintnicolas.over-blog.com

## MÉDECINS

### Dr BOURGES

5 bis, rue des Pommiers • Saint-Pavace 02 43 76 04 40  
Médecins d'urgence 72 02 43 51 15 15

### SAMU

15 ou 02 43 23 23 23

### POMPIERS

18 ou 112

### HÔPITAL DU MANS

02 43 43 43 43

### DENTISTE • Dr CURNIER

5 bis, rue des Pommiers • Saint-Pavace 02 43 76 00 92

### PHARMACIE • M<sup>me</sup> BOTHOREL

Centre Commercial • Saint-Pavace 02 43 76 00 30  
Pharmacie de garde 0 810 786 759

### Centre social

2, rue de Belle Île • Coulainnes 02 43 74 11 10  
(Assistante sociale, puéricultrice, PMI)  
Permanence téléphonique le mercredi de 9 h 30 à 11 h

### Centre anti-poisons ANGERS

02 41 48 21 21

## IMPÔTS

Hôtel des Impôts - 33, av. Général de Gaulle • Le Mans  
Tél. : 02 43 83 44 51

## PERCEPTION

Trésorerie de l'agglomération mancelle  
100, rue de Flore • Le Mans Tél. : 02 43 81 08 15

Électricité de France - Dép. d'urgence 09 726 750 72

Gaz de France - Dépannage d'urgence 0 810 433 072

### Service des eaux SIDERM

02 43 84 67 23

### Assainissement VEOLIA

0 969 323 529  
ou 02 43 50 11 60

La Poste - 16, rue de la Paix • Coulainnes 02 43 54 85 40  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h  
Samedi de 9 h à 12 h

### Boîte aux lettres Place de l'Église

Levée du courrier du lundi au vendredi à 12 h  
Samedi à 9 h

## Gendarmerie

02 43 27 50 11

16, avenue François Mitterrand • SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Fax : 02 43 27 85 49

cob.savigne-l-eveque@gendarmerie.interieur.gouv.fr

## Journaux

\* Correspondant OUEST FRANCE : M. Guy GOUDIN  
10, allée du Petit Vignard • Saint-Pavace 02 43 76 84 13  
E-mail : goudingel@sfr.fr

\* Correspondant MAINE LIBRE : M. Jacques BOINAIS  
35, rue du Monnet • Saint-Pavace 02 43 81 15 24  
E-mail : lesboinais@gmail.com

## Horaires des Cars T.I.S.

Des dépliants sont disponibles à la Mairie • www.lestis72.com

## Service des Transports scolaires

2 rue des Maillets • LE MANS 02 43 54 72 72

## Taxi Saint-Pavace

Innovation Transports 02 43 89 25 25  
06 03 96 69 30

Il est rappelé que pour tous les problèmes concernant les voies et les réseaux communaux (assainissement, eau, gaz, électricité...),  
la mairie doit être informée d'urgence afin de faire intervenir les services concernés.

# Fête du Village Saint Pavace

**Samedi 25 juin 2016**

**Sur les bords de Sarthe dès 16h30**

**Pêche à la ligne - Chamboule tout**

**animés par le CM Enfants**

**17h à l'église**

**Chorale HARMONIA**

**18h «Promenade du Souvenir»**

**TRIO des CHAMPS et les Sonneurs**

**18h30 «Promenade du Souvenir»**

**APERITIF**

**19h30 «Promenade du Souvenir»**

**RESTAURATION sans réservation**

**22h30 «espace DOME»**

**Descente aux Flambeaux**

**FEU d'ARTIFICE**

**«Promenade du souvenir»**

**SOIREE DANSANTE**



**Organisée par les Associations, le CM enfants et la Municipalité**